

NOUVELLES

DESTINATIONS DU SAM

À PARTIR DE 2024

CLLS
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
DES PORTES DE MEUSE



SAM Service d'aide à la mobilité

Le transport solidaire, comment ça fonctionne ?

Contactez notre chauffeur au 06 71 21 29 95 la veille avant 12h pour réserver une place dans le minibus (s'il est déjà complet lors de votre appel, vous serez prioritaire pour une réservation la semaine suivante).

Vous devez vous acquitter de la somme de 1€ (encaissement auprès du chauffeur).

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION DU TERRITOIRE DE LA CODECOM DES PORTES DE MEUSE ?

➤ **Vous avez la possibilité d'utiliser le minibus pour vos déplacements les week-ends.**



Pour renforcer l'offre de service du Transport à la Demande (TAD) mis en place depuis 2016 dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et répondre ainsi aux besoins des habitants, la Communauté de Communes des Portes de Meuse met en place de nouvelles destinations !

Pour tout renseignement sur le service de transport à la demande ou sur la mise à disposition du minibus les week-ends en faveur des associations du territoire :
03 56 75 98 03 // i.cereda@portesdemeuse.fr

Portes de Meuse



Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il ne doit pas se substituer aux dispositifs existants.

Modification du Service de transport à la demande (TAD)

Sur TAD 1

« Perthois » vers Ancerville

1^{ère} semaine : Ancerville
2^{ème} semaine : Saint-Dizier
3^{ème} semaine : Bar-le-Duc
4^{ème} semaine : Ancerville

Pour rappel

TAD 1 « Perthois » - tous les jeudis

de 9h à 12h pour les habitants des communes suivantes : Ancerville, Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Brauvilliers, Cousances-les-Forges, Juvigny-en-Perthois, La Houquette, Savonnières-en-Perthois et Sommelonne.

Sur TAD 1 et TAD 2

secteur Gondrecourt/Val d'Ornois

1^{ère} semaine : Gondrecourt-le-Château
2^{ème} semaine : Neufchâteau
3^{ème} semaine : Commercy
4^{ème} semaine : Gondrecourt-le-Château

Pour rappel

TAD 1 – tous les mardis de 13h30 à 17h

pour les habitants des communes suivantes : Bertheléville, Bonnet, Chassey-Beaupré, Dainville, Horville-en-Ornois, Les Roises, Luméville-en-Ornois, Mandres-en-Barrois, Tourailles-sous-Bois, Vaudeville-le-Haut, Vouthon-Haut et Vouthon-Bas.

TAD 2 – tous les mercredis de 13h30 à 17h

pour les habitants des communes suivantes : Abainville, Amanty, Badonvilliers, Baudignécourt, Delouze, Demange-aux-Eaux, Gérauwilliers, Gondrecourt-le-Château, Houdelaincourt, Mauvages, Rosières-en-Blois, Saint-Joire et Tréveray.

Le service de TAD sur le secteur de la Saulx pour se rendre à Bar-le-Duc les jeudis (après-midi - de 14h à 17h00) NE CHANGE PAS.

Les communes concernées sont : Bazincourt-sur-Saulx, Brillon-en-Barrois, Haironville, Lavincourt, L'Isle-en-Rigault, Montplonne, Rupt-aux-Nonains, Saudrupt et Ville-sur-Saulx.

Le service de TAD sur le secteur de Montiers-sur-Saulx pour se rendre à Ligny-en-Barrois les vendredis (matin) NE CHANGE PAS.

Les communes concernées sont : Biencourt-sur-Orge, Bure, Courvertpuis, Dammarie-sur-Saulx, Fouchères-aux-Bois, Héவில்liers, Le Bouchon-sur-Saulx, Maulan, Ménil-sur-Saulx, Montiers-sur-Saulx, Morley, Nant-le-Petit, Ribeaucourt, Stainville et Villers-le-Sec.